



HONORAIRES DE TRANSACTION
A LA CHARGE DU VENDEUR OU ACQUEREUR SELON MANDAT PREALABLE

PRESTATIONS PROPOSEES

HONORAIRES MINIMA DE TRANSACTION

Honoraires minima : 2 340 € TTC*(soit 1 950 € HT)

IMMEUBLES (Appartements et Maisons)

Vente d'un montant inférieur à 75 000 € : 10% TTC* du prix net vendeur
(Soit 8,33% HT)

Vente comprise entre 75 000 et 225 000 € : 7% TTC* du prix net vendeur
(Soit 5,83% HT)

Vente supérieure à 225 000 € 6% TTC* du prix net vendeur
(Soit 5% HT)

TERRAINS : 10% TTC* du prix net vendeur
(Soit 8,33% HT)

FONDS DE COMMERCE : 12% TTC* du prix net vendeur
(Soit 10% HT)

ESTIMATION D'UN BIEN : 180 € TTC*(soit 150 € HT)
(Offerte si le bien est confié à la vente)

HONORAIRES DE LOCATION TTC *, en pourcentage de loyer net annuel

Locaux d'habitation nus ou meublés :

- Entremise et négociation : 1% à charge du bailleur
- Visite, constitution dossier, rédaction bail :
 - 2,5% à charge du bailleur
 - 2,5% à charge du locataire plafonné à 10 €/m²
- Etat des lieux location vide :
 - 2,5% à charge du bailleur
 - 2,5% à charge du locataire plafonné à 3 €/m²
- Etat des lieux location meublée
 - 3% à charge du bailleur
 - 3% à charge du locataire

(*) Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux en vigueur de 20% incluse